« Ville », « date »

« nom du  directeur »

Directeur « service »

N/Réf. :

Objet : Rendez-vous de liaison / visite médicale de pré-reprise

 ,

Vous êtes actuellement en arrêt de travail depuis le .

Conformément aux articles L1226-1-3 et L4624-2-4 du code du travail, nous vous informons que pendant votre arrêt, vous pouvez solliciter **un rendez-vous de liaison** dans notre « entreprise/association » et/ou **d’une visite de pré reprise** auprès des services de prévention et de santé au travail, dans les conditions indiquées ci-dessous.

* **Le rendez-vous de liaison**

Ce rendez-vous de liaison est un dispositif de prévention en santé au travail et de la désinsertion professionnelle pour les salariés en arrêt.

Son objectif est de maintenir un lien entre votre employeur pendant votre arrêt et de vous informer que vous pouvez bénéficier :

* D’actions de prévention de la désinsertion professionnelle (notamment par la mise en place d’un essai encadre ou d’une convention de rééducation professionnelle en entreprise) ;
* D’un examen de pré-reprise auprès du médecin du travail ;
* De mesure d’aménagement de votre poste et/ou de votre temps de travail.

L’organisation de cet entretien associera le service de prévention et de santé au travail SMTI 82.

A votre demande, le référent « handicap » de l’entreprise pourra également participer. Ce rendez-vous de liaison peut se faire en présentiel (pendant les heures de sorties autorisées inscrites sur votre arrêt de travail) ou en distanciel.

Ainsi, nous vous remercions de nous informer dans un délai de … jours de votre accord afin de pouvoir convenir d’une date de rendez-vous.

* **La visite de pré-reprise**

Vous pouvez également solliciter l’organisation d’une visite de pré-reprise directement auprès du service de prévention et de santé au travail SMTI 82 : 80, avenue Gambetta, 82 000 Montauban – 05.63.21.44.00. Cette visite, confidentielle, est ouverte aux salariés dont l’arrêt de travail excède 30 jours. Elle a pour objet de permettre au médecin du travail d’étudier notamment la mise en œuvre de mesure d’adaptation, d’aménagement ou de transformation de votre poste ou bien encore de préconiser un reclassement dans le cas où le retour à votre poste serait anticipé.

Je vous prie d’agréer, , l’expression de mes salutations distinguées.

 Fait à , « date »

Le Directeur, « nom du directeur »